

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 74-1059/SG/FIN autorisant MM. Najumuddin Jeewakhan et Saifuddin Jeewakhan à acquérir un terrain non bâti, sis à Djibouti, zone industrielle Sud, titre foncier n° 1489 .

n° 74-1059/SG/FIN

Ministère  
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication  
22 juin 1974

Numéro JO  
n° 13 du 10/07/1974

Date du numéro  
10 juillet 1974

### TEXTE INTÉGRAL

MM. Najumuddin Jeewakhan et Saifuddin Jeewakhan sont autorisés à acquérir une parcelle de terrain non bâti, d'une superficie de 5625 mètres carrés — lot n° 187 — sise à Djibouti — zone industrielle sud — et faisant partie d'un terrain plus vaste, immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 1489 au nom de la Société commerciale et financière de Djibouti.